



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-12-2025 /

Dossier complet le : 18-12-2025 /

N° d'enregistrement : 009557/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un magasin Aldi sur la commune de Savy-Berlette (62)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI ET COMPAGNIE

Raison sociale

Aldi

N° SIRET

37856863800043

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Frau

Prénom(s)

Raffaele

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de construction d'une surface commerciale sous enseigne Aldi se situe au centre du territoire communal de Savy-Berlette (62690), à l'angle de la rue de la Solette et de la rue d'Arras et à proximité de la route nationale. Le projet s'inscrit dans un programme de construction d'un magasin Aldi avec toutes les infrastructures annexes (batiment, local technique, voirie, parking, zone de livraison, espaces verts) sur une superficie parcellaire de 7 966 m² (8 036 m² selon le relevé géomètre) soit environ 0,8 ha pour un total de 80 places de stationnement en lieu et place d'un site déjà artificialisé et aménagé par un restaurant, ses annexes, son aire de stationnement et un grand jardin aménagé et arboré. Le projet consiste donc en la démolition de l'ancien restaurant "Chambord" et de ses annexes situées à l'angle de la RD 939 et de la rue de la Solette à Savy-Berlette, en vue de la construction d'une surface commerciale sous enseigne ALDI. Le maître d'ouvrage s'engage à réaliser pendant la purge du permis de construire un diagnostic de gestion des déchets de démolition. En effet, cette étude est systématique dans le cas d'un projet aboutissant à la déconstruction de bâtiments. Les déchets de démolition seront évacués et traités dans les filières réglementaires adaptées. La

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit ici du transfert du magasin Aldi présent sur la commune voisine d'Aubigny-en-Artois, à 895 mètres à vol d'oiseau. Le temps de trajet entre l'ancien et le futur magasin est de 2 min en voiture - 5 min à vélo et 20 min à pied (1,4 km). Le magasin actuel n'est plus aux normes environnementales et est vieillissant. Le renouvellement du magasin Aldi permettra aux habitants de profiter d'un magasin nouvelle génération plus grand, à proximité du magasin actuel (seulement 2 min en voiture) et sa modernisation et son emplacement faciliteront l'accueil de nouveaux clients. En effet, le projet se positionne en entrée de ville, sur une zone destinée à accueillir essentiellement des activités économiques et commerciales. Son environnement immédiat se caractérise par un paysage de transition : de vastes surfaces agricoles, une zone d'habitat à l'ouest intégrant récemment 18 logements et la gendarmerie, ainsi que quelques habitations et une station-service au sud-est. Le magasin Aldi s'implante à proximité immédiate d'un axe routier structurant : la D939. Il est donc très facile d'accès pour les riverains du secteur et en adéquation avec l'usage et l'activité actuels du site et de son environnement immédiat. La parcelle comporte aujourd'hui quelques arbres existants dont la conservation a été étudiée. Les

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera aménagé en plusieurs phases : 1. Deconstruction des batiments existants (Les dechets de demolition seront evacues et traites dans les filieres reglementaires adaptees et un diagnostic des dechets de demolition sera realise pendant la purge du permis de construire); 2. Remise en etat du site ; 3. Construction du magasin, des espaces de parking, des utilites et aménagements des espaces verts.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet accueillera les clients actuels et de nouveaux clients souhaitant s'approvisionner en denrees et en produits non alimentaires. Le projet prévoit un unique acces depuis la rue de la Solette qui sera lisible et securise. L'entree des camions de livraison se fera egalement par le meme acces suffisamment large (8 m). La position, la disposition et la largeur de l'acces presenteront des caracteristiques permettant de satisfaire aux exigences de la securite, de la defense contre l'incendie et de la protection civile. Le cheminement pieton depuis la voie publique et/ou les places de stationnement jusqu'a l'entree du magasin est materialise par un trace au sol. Le parking sera la propriete d'ALDI MARCHE lors de l'exploitation du magasin. Lors de la fin d'exploitation du magasin, la societe Aldi s'engage a retrouver un repreneur du site ou a demanteler le batiment dans les regles.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Places de stationnement Surface construite Surface cadastrale Surface parcelle selon relevé géomètre Surface de plancher Surfaces imperméables Surfaces perméables Surface espaces verts Surface de la zone de stationnement	(80, places) (1 628, m ²) (7 966, m ²) (8 036, m ²) (1 425, m ²) (3 649, m ²) (4 387, m ²) (2 876, m ²) (1 148, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Rue d'Arras

Lieu-dit :

Localité : 2 Rue d'Arras 62690 Savy-Berlette

Code postal : 62690 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°33'55"E Lat. : 50°20'58"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi des Campagnes de l'Artois du Nord dont la dernière version a été approuvée le 18 décembre 20025 (révision allégée n°2). Le projet est localisé en zone UEc, zone à vocation a

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Il n'existe aucune ZNIEFF a proximite immediate du site d'etude. 2 ZNIEFF sont situees dans l'aire d'etude rapprochee de 5 kilometres du site d'etude. La ZNIEFF la plus proche est localisee a 3 km de la ZIP. Il s'agit du Bois d'Habarcq et ses lisieres- ZNIEFF de type 1 n°310030096. Considerant la nature du site d'etude (amenage, en activite non boise) et de la distance, les potentialites
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Savy-Berlette est situee dans la region Hauts de France dans le departement du Pas-de-Calais a distance des montagnes.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APB n'est recense a proximite de la ZIP. Le plus proche est situe a environ 17 kilometres au nord-est et se nomme « Terril de Pinchonvalles » FR3800093.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Savy-Berlette se localise a environ 70 km du littoral (a vol d'oiseau).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucune Reserve Naturelle Regionale n'est recensee a proximite du site d'etude. La plus proche est situee a 21 km au nord-est. Il s'agit des Marais de Cambrin, Annequin, Cuinchy et Festubert (RNR199). Aucune connexion n'existe entre la RNR la plus proche et la ZIP. Les RNN sont situees a distance de la ZIP. La commune est situee a distance des PNR de la region

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Pas-de-Calais est couvert par le PPBE 4eme echeance 2024-2029 approuve le 18 juillet 2024. La commune de Savy-Berlette n'est pas concernee par les autoroutes, routes nationales et voies ferrees repertoriees dans le PPBE. La commune de Savy-Berlette est concernee par une voirie bruyante categorisee : la departementale D939. La ZIP est concernee en quasi-totalite par le zonage de la
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site d'etude est concerne par le zonage reglementaire d'un monument historique : l'Eglise Saint-Martin inscrite aux MH le 16/06/1926. Aucune ZPPAUP (Servitude AC4) n'est presente sur la commune de Savy-Berlette ou sur les communes limitrophes. La commune de Savy-Berlette et les communes voisines ne sont pas concernees par la nresence d'un bien inscrit au natrimoine mondial de
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Aucune Zone a Dominante Humide ou Zone humide du SDAGE et du SAGE. L'etude de zone humide sur critere pedologique permet de conclure a l'absence de zone humide - Annexe supplementaire 03. Le critere floristique sera realise en avril 2026 bien que le site soit constitue d'un jardin amenege (habitat non spontane).
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Aucun PPRT et aucun PPRi sur la commune. PPR Mouvement de terrain prescrit sur la commune mais non approuve.
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	PPR Mouvement de terrain prescrit le 14/03/2002 sur la commune mais non approuve.
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Aucun site repertorie BASOL, SIS ou CASIAS sur le site d'etude.
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage ou perimetre de protection et aucune Aire d'Alimentation de Captages ne concerne le site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La commune de Savy-Berlette n'est concernee par aucun site inscrit ou classe (servitude AC2). Le site inscrit le plus proche est localise a 7,7 km au sud-ouest du site d'etude. Il s'agit de l'Allee de Tilleuls a Givenchy le Noble 62 SI 04 inscrite par arrete du 26/11/1942 et mise a jour en date du 19/11/2014.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Il n'existe aucune ZPS ou ZSC a proximite immediate du site d'etude et dans l'aire d'etude eloigne - 15 km. La plus proche, le massif forestier de Lucheux (ZPS FR2200350) est localisee a 16,5 km du site. Les zones Natura 2000 sont trop eloignees de la ZIP pour que des connexions ecologiques notables existent avec le site d'etude. Aucune esnece d'interet maieur inscrites aux directives
D'un site classé ?	☐	☒	La commune de Savy-Berlette n'est concernee par aucun site inscrit ou classe (servitude AC2). Le site classe le plus proche est localise a 39,8 km au sud-est. Il s'agit du site 62 SC 05 « Oppidum du Bois Cesar » a Etrun.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prelevement d'eau de volume important. Il peut etre precise que le projet engendrera une legere hausse de la consommation d'eau potable pour les eaux sanitaires d'exploitation (a minimiser etant donne qu'il y a actuellement un restaurant en activite).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est a prevoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excedentaire en materiaux. Les dechets de demolition du restaurant seront evacues vers les filieres adaptees. Le projet respectera l'equilibre deblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux. Il respectera l'equilibre deblais-remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'assainissement du projet est prévu en mode séparatif. Les eaux usées (assimilées ménagères et vannes) du bâtiment se rejettent gravitairement via un réseau existant. Aucun rejet d'effluents autres que des eaux usées ne sera effectué dans le réseau de collecte des eaux usées public. La commune de Savy-Berlette dispose d'une station de traitement des eaux usées. Cette
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à porter atteinte à des espèces de ZNIEFF ou de zones Natura 2000. Il n'est pas concerné par le zonage du SRCE et du SRADDET. Le projet s'implante sur un site aménagé, artificialisé composé d'un restaurant, de ses annexes bâties, d'un parking en dur et d'un grand jardin aménagé et arboré. Le projet a évité au maximum l'abattage des arbres : 15
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Il n'existe aucune ZPS ou ZSC à proximité immédiate du site d'étude et dans l'aire d'étude éloignée - 15 km. La plus proche, le massif forestier de Lucheux (ZPS FR2200350) est localisée à 16,5 km du site. Les zones Natura 2000 sont trop éloignées de la ZIP pour que des connexions écologiques notables existent avec le site d'étude. Aucune espèce d'intérêt majeur inscrites aux directives européennes n'est attendue sur site. Les enjeux relatifs
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune consommation d'espaces forestiers, naturels, agricoles ou maritimes. Le site est entièrement aménagé, artificialisé et en activité de services (restaurant + parking et jardin attenants).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRT sur la commune. Site d'étude non concerné par le risque ICPE, BASOL, CASIAS, canalisations de matières dangereuses et lignes électriques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aucun TRI, PAPI ou PPR Inondation sur la commune. La zone d'étude est localisée sur un large secteur à aléa retrait-gonflement des argiles faible. Aucun risque de débordement de nappe sur le site d'étude. Plusieurs cavités souterraines sur la commune mais à distance du site d'étude. PPR Mouvement de terrain prescrit sur la commune mais non approuvé. La commune de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic lie a la venue des clients, du personnel et des camions de livraison. Les déplacements d'engins en phase de travaux seront sources de trafic temporaire. La hausse du trafic est a nuancer car le site possede deja une activite de service accueillant des clients du restaurant.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Aucune nuisance n'est envisagee. Seule l'utilisation des vehicules motorises engendrera du bruit qui est cependant a contraste avec le bruit deja ambiant dans cette zone : restaurant + entree de ville a proximite d'un
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La ZIP est concernee en quasi-totalite par le zonage de la voirie bruyante D939 (largeur affectee par le bruit de 100 m : categorie 3).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune source de nuisance olfactive n'est a noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibrations n'est a noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site de projet disposera d'un eclairage uniquement pour le magasin et le stationnement. Le commerce sera eteint en dehors des heures d'ouvertures.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est uniquement concerne par l'eclairage publique de la voirie.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet ne prevoit pas la construction d'activites generatrices de pollution de l'air a l'exception du tres faible trafic routier qu'il entraine : a nuancer avec le restaurant deja presente sur le site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates: - production de déchets ménagers non dangereux; - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts. Les déchets des travaux de demolition seront évacués vers les filières adaptées et un plan de gestion des démolitions sera réalisé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone d'étude se situe à proximité d'un nouveau lotissement, en entrée de ville, le long d'un axe majeur (D939) et en tampon entre les parcelles agricoles du secteur et le tissu urbain de la commune. Notons que le site est déjà en activité et aménagé. Aucun site inscrit ou classe à proximité de la zone d'étude. Aucun bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Aucune ZPPAUP (Sensibilité A-04) n'est présente sur la commune de
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le PLUi a fait l'objet d'une révision allégée n°2 approuvée le 18 décembre 2025 pour passer la parcelle du projet en zone UEc. Aucune modification sur les activités agricoles, sylvicoles. Le site présente aujourd'hui un restaurant qui était en activité. Le site accueillera toujours une activité de services/commerces.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas sur la commune. Decision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact portant sur le projet d'extension de l'usine de fabrication d'escaliers sur la commune de Tincques (62) - publiée le 14 octobre 2025 : aucune incidence cumulée possible avec notre projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situe a plus de 50 kilometres a vol d'oiseau de la frontiere belge.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure de reduction R2.1.c : Reutilisation des terres lors des operations de decapage des terrains pour les aménagements d'espaces verts / Mesures de reduction R2.1a et R1.1a : Eviter les mouvements de terres et les passages repetes et inconsideres des engins de travaux pouvant entrainer des modifications sur le ruissellement des eaux notamment au droit des ouvrages de gestion des eaux pluviales / Logique de bassins versants a prendre en compte dans la conception des ouvrages hydrauliques du projet, assurer la transparence hydraulique du projet. La gestion des materiaux sera optimisee pour equilibre deblais-remblais / Mesure d'evitement E3.2a : Le petitionnaire s'engage a proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires nuisibles aux milieux aquatiques / Mesure d'accompagnement A6.1a : Organisation administrative du chantier / Mesure de reduction R2.1d : Dispositif preventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier / Mesure R3.2a : Adaptation de la periode d'entretien des espaces enherbes et des haies/arbres / Mesure R2.2o : Gestion ecologique des habitats du site / Mesure R2.2c : Diminution des nuisances lumineuses pour la faune (ajuster l'orientation, l'intensite des luminaires) / Mesure R2.2r : Plantation et semis d'especes vegetales locales / Le nouveau batiment sera plus economique en energie et favorisera l'energie durable. Nouveau batiment plus economique en consommation energetique : pompe a chaleur et panneaux solaires en toiture. Il est conforme a la RT2012. Le projet prevoit un total de 2 876 m² d'espaces verts de pleine terre (35,8 % surface du projet) repartis de la facon suivante : Engazonnement : 166 m² Prairie fleurie : 2 520 m² Mosaic fleurie : 50 m² Melange pour bassin et noue : 130 m² Les surfaces libres de

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet respecte les différents documents d'urbanisme. Il s'inscrit en lieu et place d'un site aménagé, artificialisé qui était en activité (restaurant et ses annexes). La démolition des bâtiments existants fera l'objet d'une surveillance accrue et d'un plan de gestion de la pollution adapté. Il s'agit ici du transfert du magasin Aldi présent sur la commune voisine d'Aubigny-en-Artois, à 895 mètres à vol d'oiseau. Le temps de trajet entre l'ancien et le futur magasin est de 2 min en voiture - 5 min à vélo et 20 min à pied (1,4 km). Le magasin actuel n'est plus aux normes environnementales et est vieillissant. Le renouvellement du magasin Aldi permettra aux habitants de profiter d'un magasin nouvelle génération à proximité du magasin

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)